

PARITÉ

LES ARGUMENTS DU DÉBAT

1.-INTRODUCTION

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives », stipule la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999.

Il a fallu, en France, une révision de la Constitution pour qu'une loi sur la parité soit votée, imposant des quotas de femmes sur les listes électorales. Cette forme de discrimination positive, en effet, a provoqué dans l'Hexagone un débat animé entre paritaires, qui souhaitaient une action volontariste pour une meilleure représentation des femmes en politique et antiparitaires, qui prônaient que l'égalité républicaine ne peut souffrir aucune mesure de discrimination positive. Quels étaient les arguments de chacun des partis ?

2.- POUR LA PARITÉ

Depuis 200 ans, la parité entre les hommes et les femmes n'a cessé de progresser.

Si la parité désigne une égalité générale entre les hommes et les femmes, elle prend un sens plus restreint en s'appliquant parfois à la seule vie politique.

Même si certaines femmes ont occupé une place très importante dans l'histoire de la France, jusqu'au XXe siècle, le rôle politique de la femme n'a pas été favorisé. La Révolution n'a ainsi rien fait pour reconnaître ni, a fortiori, valoriser la place des femmes au-delà de leurs rôles traditionnels (épouse, mère), sinon en leur reconnaissant quelques droits civils.

L'histoire politique et sociale depuis 1789 reflète un mouvement d'émancipation progressif des femmes : protection contre le travail abusif au nom de leur rôle de mère, protection contre l'époux, reconnaissance d'un statut civil propre, octroi des droits politiques, ouverture progressive des études et des emplois aux femmes, loi sur l'interruption volontaire de grossesse (1975).

Dernière étape, en France, plusieurs textes ont été adoptés pour favoriser la place des femmes dans la vie politique. Après un échec en 1982, la révision constitutionnelle de 1999, complétée par la loi du 6 juin 2000, a ouvert la voie à des réformes législatives destinées à imposer les femmes dans la vie politique et sociale. Cependant, de nombreux efforts restent à accomplir en vue d'une parité plus complète

Malgré les réformes et dévidents progrès, les femmes restent encore minoritaires parmi nos élus (à l'encontre de nombreux pays occidentaux). Si la loi sur la parité a permis de faire élire beaucoup plus de femmes dans les conseils municipaux (47,5 % des conseillers dans les communes de plus de 3 500 habitants en 2001) et régionaux (pour ces derniers 27,5 % de femmes élues en 1998, 47,6 % en 2004), elles n'ont pas forcément accédé à des fonctions de responsabilité locale (seulement 6,6 % des maires des communes de plus de 3 500 habitants en 2001). Dans les conseils généraux, les résultats sont pour l'instant décevants (seulement 10,9 % des conseillers généraux sont des femmes en 2004 contre 8,6 % en 1998). De même, dans les entreprises ou dans la haute fonction publique, les femmes restent très minoritaires aux niveaux de direction.

Bien que proportionnellement plus nombreuses que les hommes à accéder aux études supérieures, les femmes demeurent moins présentes dans les filières les plus cotées, subissent davantage le chômage, le temps partiel non choisi, et l'écart des salaires moyens est aussi en leur défaveur.

Si les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes, cela tient au regard porté sur elles par la société. Cependant, il n'est pas sûr que la contrainte puisse imposer un renversement de tendance. Des questions de fond demeurent sur le bien fondé de mesures coercitives en la matière.

Le législateur a pris des mesures coercitives, pariant sur la discriminationDiscriminationDistinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers (sexe, origine...) aboutissant à une inégalité. positive en faveur des femmes, notamment en politique, pour une parité effective. Mais le débat demeure et jette un doute que certaines femmes, elles-mêmes, regrettent. L'électeur choisit-il une femme pour ses qualités personnelles ou pour sa qualité de femme ? Figure-t-elle sur une liste de candidats en position éligible pour ses compétences ou parce que c'est obligatoire ?

Enfin, la lutte pour la parité apparaît comme une question propre aux pays développés, alors que dans de nombreux États la femme n'a même pas encore acquis un minimum de droits civils. La dimension internationale du combat conduit sans doute la France à "montrer l'exemple".

3.- CONTRE LA PARITÉ

Il n'est pas souhaitable de hiérarchiser les discriminations. Il existe, chacun peut le constater facilement, des discriminations diverses dans la manière dont s'organise la société. Parmi cette diversité, aucun argument sérieux ne permet de donner à la discrimination sexiste un statut supérieur à d'autres. Entre une discrimination de type sexiste et une autre de type raciste, pour ne prendre qu'un exemple évident, aucun critère ne permet de distinguer a priori l'une comme plus grave que l'autre. Il n'est par conséquent pas acceptable de fixer des quotas ou de prendre de mesures de discrimination positive pour un certain type de discrimination et pas pour les autres.

Contingenter la représentation politique par des quotas est inacceptable. L'argument pragmatique ne vide cependant pas le problème de sa substance. Il me semble en effet que même si la méthode des quotas était fonctionnellement applicable de façon plus générale, elle pose aujourd'hui un problème bien plus profond encore, qui peut se résumer comme suit : entériner la parité revient à légitimer une approche communautariste du fait politique, c'est-à-dire une approche où la légitimité d'un représentant politique lui vient de l'appartenance à un groupe.

Une politique de quotas pour des postes en vue ne supprime pas la domination masculine. La réalité de la domination masculine est un fait incontestable qui se constate encore tous les jours ; par exemple dans la répartition des tâches ménagères entre les femmes et les hommes. C'est de toute évidence de là que provient l'essentiel du problème : si les femmes sont astreintes à des tâches plus nombreuses que les hommes, il est évident que seule une minorité d'entre elles parviendra à trouver le temps de militer en politique. Le problème de l'égalité des sexes est beaucoup moins de permettre aux femmes qui sont arrivées en politique de disposer plus facilement de mandats que de permettre à celles qui n'y sont pas parvenues d'accéder à ce milieu.

Source:

http://www.iknowpolitics.org/files/reponse_honduras_fr_0.pdf

http://bulles.agora.eu.org/20070720_parite.html

<http://www.ambafrance-my.org/spip.php?article298>

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/citoyennete-democratie/parite-egalite-hommes-femmes-realite.html>